

AFFAIRE N° 32.

O_B_J_E_I : Construction de Salles Polyvalentes.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Les infrastructures sportives et socio-éducatives existantes à Saint-Denis ne peuvent plus actuellement satisfaire à toutes demandes en la matière. C'est pourquoi, la Municipalité a inscrit au Budget de 1982 un crédit de 2 500 000 Francs destiné à la réalisation de salles polyvalentes.

Il s'agit, en effet, de construire dans les secteurs suivants :

- Bellepierre
- Brûlé
- Camélias
- Sainte-Clotilde
- Prima
- Rivière

Une salle couverte de superficie restreinte (20 m x 15 m), susceptible d'accueillir à la fois des activités sportives, et de loisirs, tels que : théâtre - cinémas - variétés.

A cet effet, un concours concepteur - Entreprise a été lancé en Février, et devrait permettre le 3 Mai de désigner un ou plusieurs lauréats.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

- d'approuver ce projet de salles polyvalentes
- de m'autoriser à traiter avec le (ou les concepteurs) lauréat du concours
- de m'autoriser à passer un marché négocié avec le ou les entreprises retenues conformément à l'article 312 bis du Code des marchés publics.

Je mets la question aux voix,

Puis, il lit l'avis des Commissions :

"Les commissions donnent un avis favorable aux propositions faites par le jury du concours, et rappellent qu'il appartiendra au Maire de désigner un ou des réalisateurs en fonction des crédits et des emplacements retenus".

LE MAIRE - Le premier lauréat de ce concours a été M. VIENNE avec l'entreprise REUNION-TRAVAUX, et le deuxième, M. BERTIN avec l'entreprise APAVOU. C'est donc à ces deux lauréats que nous allons demander d'effectuer les premières réalisations de salles polyvalentes. Le programme se fera sur deux années.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*Recus à la Préfecture
de la Réunion
le 18 Juin 1982*